

RÉGIE PERSONNALISÉE DE L'ÉCOLE DU BREUIL  
ROUTE DE LA FERME  
75012 PARIS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

075-200081800-20201210-D-EDB-2020-14-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/12/2020

Délibération affichée à l'École Du Breuil  
et transmise au représentant de l'État

**EDB-2020-14**

**Délibération du conseil d'administration de la régie personnalisée de l'École du Breuil**

**Séance du 4 décembre 2020**

**Objet : Décision d'affectation des résultats 2019 – décembre 2020.**

Le conseil d'administration de la régie personnalisée de l'École Du Breuil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2221-1 à L.2221-10, R. 2221-1 à R.2221-26 et R.2221-53 à R.2221-62 ;

Vu la délibération 2018 DEVE 107 des 2,3,4 et 5 juillet 2018 portant création de la régie personnalisée École Du Breuil ;

Vu les statuts de la régie ;

Vu la délibération 2018-2 du 17 décembre 2018 de l'école du Breuil portant choix de la méthode de vote du budget, ensemble la délibération 2018-3 du 17 décembre 2018 de l'école du Breuil portant instauration du cadre budgétaire ;

Vu les excédents budgétaires constatés au compte administratif 2019 ;

Sur proposition du Président du conseil d'administration de la régie personnalisée de l'École Du Breuil,

#### **DELIBERE**

Article 1<sup>er</sup> : Est approuvée la proposition de reporter

- L'excédent de fonctionnement au 31 décembre 2019 d'un montant de 663 427,77 Euros à la section de fonctionnement du budget supplémentaire 2020 ;

- L'excédent d'investissement au 31 décembre de l'exercice 2019 d'un montant de 876 761,06 Euros à la section d'investissement du budget supplémentaire.

Affectation des résultats :

Au compte 001 : Résultats de reports d'investissement, la somme de 876 761,06 Euros

Au compte 002 : Résultats de reports de fonctionnement, la somme de 663 427,77 Euros

Article 2 : les écritures comptables correspondantes seront modifiées en conséquence.

Le Président du Conseil d'Administration

Christophe NAJDOVSKI



Vote : 14 administrateurs présents ou représentés

Pour : 13

Contre : 1 (M DURAND – AAEE)

Abstentions : 0

NPPV : 0

La délibération est adoptée à la majorité

Le Président du Conseil d'ADMINISTRATION  
CHRISTOPHE NAJDOVSKI

